2019 - 2020

COMMUNE DE THURET
Puy-de-Dôme
04 73 97 91 58
mairiedethuret@wanadoo.fr
www.thuret.info

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE THURET

L'Accueil de Loisirs Municipal de Thuret fonctionne sur le temps périscolaire, pendant les périodes scolaires, les matins, midis et soirs ainsi que les mercredis après-midi.

Les petites vacances et vacances d'été (extrascolaire), l'Accueil de Loisirs est intercommunal.

La direction et l'encadrement sont assurés par Betty PERONNIN et Nadège ROUSSELLE ainsi que par un ou plusieurs animateurs diplômés ou stagiaires selon les effectifs.

Le Comité de Pilotage du Pôle Enfance composé d'élus municipaux, d'enseignants, de représentants des parents d'élèves, de représentants des associations culturelles et sportives, d'un représentant de la CAF, des Directrices de l'ALSH est le garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et de son dynamisme dans le respect des règles et des normes en vigueur, des orientations qu'il se donne, de l'intérêt des enfants et de la sécurité de chacun.

L'Accueil de Loisirs bénéficie de locaux spécifiques dans l'enceinte scolaire. Il dispose d'un terrain de sport équipé.

HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Pause méridienne	T.A.P.	Après-midi / Soir
Lundi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Mardi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	*	16h30 à 18h30
Mercredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20		11h30 à 18h30
Jeudi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Vendredi	7h30 à 8h20	11h30 à 13h20	15h30 à 16h30	16h30 à 18h30

* Temps scolaire (Natation pour certains élèves une partie de l'année)

ORIENTATIONS

L'Accueil de Loisirs périscolaire est un lieu de loisirs qui permet à l'enfant d'avoir des instants récréatifs propres à ses besoins d'avant et d'après l'école.

Chaque enfant poursuit activement son apprentissage de la vie collective et les animateurs mettent en œuvre les moyens de cet apprentissage et de l'exercice réel de la citoyenneté.

La découverte de l'environnement, local, contribue à créer les conditions de son respect ; les expressions artistique et culturelle s'exercent pleinement ; et les activités sportives et de pleine nature rythment les journées.

L'Accueil de Loisirs prend en compte les offres associatives qui entrent dans les orientations fixées et contribue à la vie du village par sa présence et ses actions.

Il publie chaque année un projet pédagogique à disposition des parents à l'Accueil de Loisirs et rédige des règles de vie collective avec les enfants.

Chacun pourra découvrir de nouveaux centres d'intérêt et développer sa curiosité.

TARIFS 2019 / 2020

PERISCOLAIRE matin / soir

Facturation à l'heure. Toute heure entamée est due.

	Matin	Soir
Quotient Familial ≤ 500 €	1,40 €	1,40 €
Quotient Familial > 500 €	1,60 €	1,60 €

Les T.A.P. sont gratuits pour les familles.

PERISCOLAIRE du mercredi après-midi

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « mercredi après-midi » dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants au coût du repas.

Pour information, en 2019/2020, le coût réel par enfant du repas, de l'encadrement et des animations de 11h30 à 13h30 est de 7,67 €	L'après-midi (13h30 – 18h30) pour tous les enfants scolarisés à Thuret ou habitant Thuret	Coût du périscolaire du mercredi après-midi avec repas pour les enfants scolarisés à l'école publique Marcel Balny de Thuret habitant :						Non scolarisé à Thuret ni domicilié à Thuret	
		Thuret	**Sardon**	**Bussières et Pruns**	**Bas et Lezat**	**Saint André le Coq**	**St-Clément de Régnat, Villeneuve-les-Cerfs, Surat**		
Quotient familial	Sans repas	Avec repas						Sans repas	Avec repas
0 à 550	2,00 €	**5,60 €**	6,60 €	7,32 €	7,57 €	8,47 €	9,47 €	2,80 €	10,47 €
551 à 700	3,00 €	**6,80 €**	7,80 €	8,52 €	8,77 €	9,67 €	10,67 €	4,20 €	11,87 €
701 à 950	4,50 €	**8,30 €**	9,30 €	10,02 €	10,27 €	11,17 €	12,17 €	6,30 €	13,97 €
951 à 1500	6,00 €	**9,80 €**	10,80 €	11,52 €	11,77 €	12,67 €	13,67 €	8,40 €	16,07 €
1501 et +	8,00 €	**11,80 €**	12,80 €	13,52 €	13,77 €	14,67 €	15,67 €	11,20 €	18,87 €

RESTAURATION SCOLAIRE

La participation financière des familles pour l'Accueil de Loisirs périscolaire « pause méridienne » (repas + animations) dépend de la participation financière de la commune de domicile des enfants.

Pour l'année scolaire 2019 - 2020, le coût réel du repas et de son encadrement est de 7,67 €. La participation des familles est fixée selon le quotient familial et la part prise en charge par chaque commune de résidence.

		Coût du repas par famille selon la commune de résidence et le quotient familial					
	Coût réel par jour, repas et animation de la pause méridienne	**Thuret**	**Sardon**	**Bussières et Pruns**	**Bas et Lezat**	**St André le Coq**	**St Clément de Régnat, Villeneuve les Cerfs, Surat**
Quotient Familial ≤ 500 €	**7,67 €**	3,60 €	4,60 €	5,32 €	5,57 €	6,47 €	7,47 €
Quotient Familial > 500 €		**3,80 €**	**4,80 €**	**5,52 €**	**5,77 €**	**6,67 €**	**7,67 €**

INSCRIPTIONS

Périscolaire matin et / ou soir, mercredis après-midi, pause méridienne et restauration scolaire : inscription indispensable une semaine à l'avance via la fiche d'inscription. Sauf en cas de maladie, d'empêchement majeur ou d'entente préalable au minimum 7 jours avant, cet engagement vous sera facturé.

T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaires) des lundis, jeudis et vendredis : inscription par période, de vacances à vacances. A chaque jour de la semaine son atelier. Les ateliers changent après chaque période de vacances (5 cycles). Le choix pour un atelier est un engagement sur toute la durée du cycle.

Transport scolaire

L'inscription au transport scolaire organisé par le Conseil Départemental du Puy de Dôme est annuelle. La participation de chaque famille est forfaitaire, dépendant de son quotient familial. Chaque famille habitant Chassenet ou Sardon sera remboursée par la commune concernée, selon les modalités indiquées en mairie, si et seulement si l'enfant utilise le transport collectif chaque jour et sur toute l'année scolaire (sauf maladie).

Pour la sécurité des enfants, chaque famille utilisant le transport scolaire remettra au responsable de l'ALSH, chaque lundi matin, une fiche nominative préremplie fournie sur laquelle elle indiquera précisément les modifications demandées.

Chaque famille remplit une seule fois une fiche de renseignements par enfant (document unique par année scolaire, pour l'école et l'accueil de loisirs périscolaire communal) et fournit les documents demandés :

- **Photocopie des vaccinations** (et en cas de traitement médical l'ordonnance du médecin)
- **Attestation d'assurance** couvrant les risques lors d'activités périscolaires (Responsabilité Civile + Individuelle Accident)
- **Numéro d'allocataire CAF** ou photocopie de l'avis d'imposition

La mise en place progressive du portail famille sur le site de la commune permettra très vite aux familles de renseigner leurs fiches famille et enfant(s), de les modifier, d'inscrire leur enfant aux différents temps périscolaires, restauration, TAP, et aussi de payer par carte bancaire par un canal sécurisé.

Contacts

Sur place / ou par téléphone au **06 75 88 23 56**

ou par mail **alshdethuret@orange.fr**

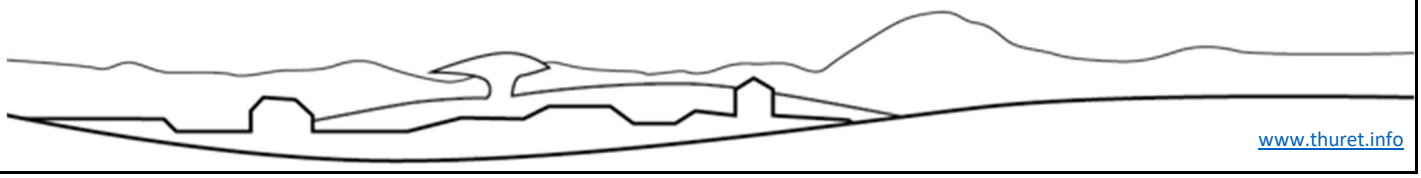

SORTIE DE L'ECOLE

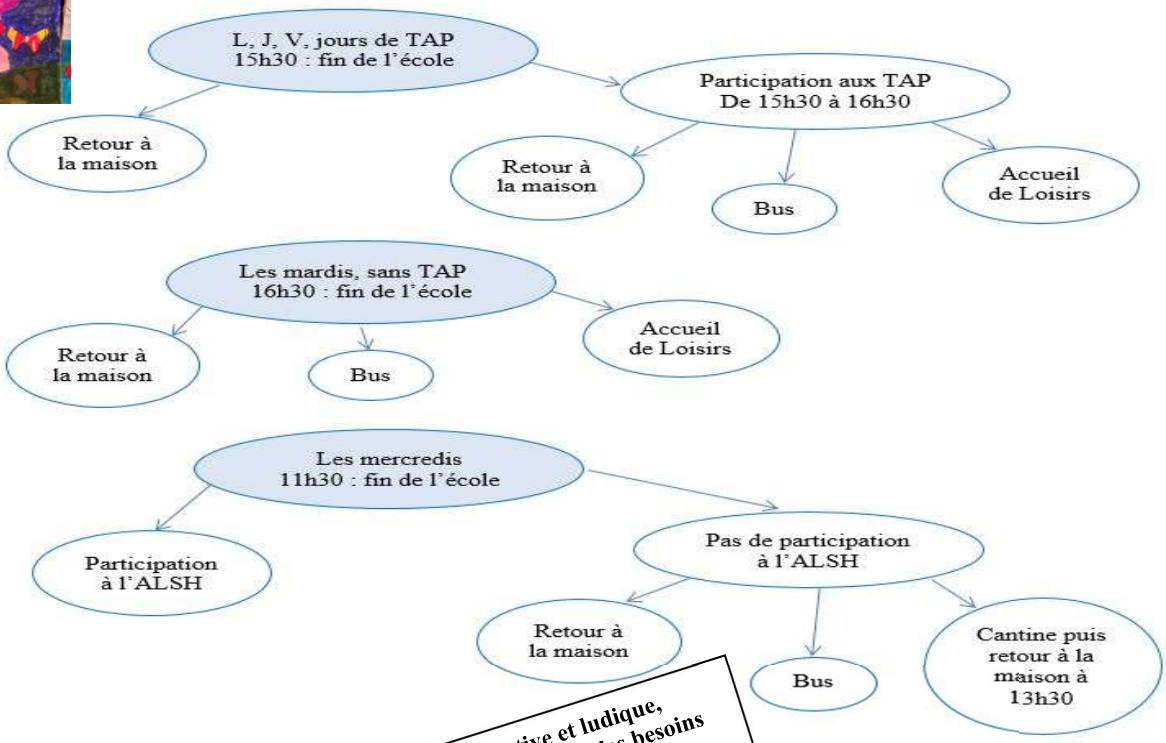

Très bonne rentrée à tous, notamment aux tout-petits qui découvrent école, centre de loisirs et tous les adultes de ces deux structures

L'équipe municipale et les agents

L'accueil de loisirs périscolaire municipal de Thuret est un lieu de vie collective et ludique, autour de l'école, en lien continu avec l'équipe enseignante, et qui prend en compte les besoins de chaque enfant.
L'équipe d'animation, de restauration et d'entretien propose de manière ludique des activités de qualité, créatives, sportives, coopératives, de découvertes, environnementales, scientifiques, de lecture, des activités calmes… pour que la journée de chaque enfant soit la plus respectueuse de son rythme de vie, la plus enrichissante possible, en lien avec les apprentissages scolaires à l'œuvre à l'école.
Le projet éducatif de territoire (PEDT) organise les objectifs de l'accueil de loisirs et **son règlement** en détermine le fonctionnement.
Le comité de pilotage évalue chaque année le fonctionnement de l'accueil de loisirs en fonction des objectifs donnés et détermine les grandes orientations.
L'équipe d'animation, pilotée par Betty PERONNIN et Nadège ROUSSELLE les mercredis, qualifiée et dynamique, **est stable**.
Nous avons signé le plan mercredi du gouvernement qui conforte notre fonctionnement.
Les TAP des lundis, jeudis et vendredis, franchement appréciés par les enfants, continuent. Les financements de l'état et de la CAF nous permettent pour cette année scolaire de continuer dans les mêmes conditions.
Cette rentrée 2019/2020, toujours en semaine de 4,5 jours, est bien dans la continuité des précédentes. Thuret reste singulière au milieu d'une communauté de communes qui lui a rendu en septembre 2018 l'organisation de l'accueil de loisirs des mercredis estimant que Thuret était seule à conserver la semaine de 4,5 jours et à avoir un accueil de loisirs périscolaire.
La communauté de communes reprendra-t-elle la gestion du mercredi maintenant que la loi positionne tous les accueils de loisirs du mercredi en périscolaire ? Ou les rendra-t-elle à chaque commune ?

Pour un accueil de loisirs de qualité, agents comme élus, ont besoin de constance, de sérénité, de confiance pour assurer le bien-être de chaque enfant, respecter ses rythmes le mieux possible dans le cadre d'une journée trop chargée, lui faire découvrir le monde proche, favoriser l'éclosion de ses compétences artistiques, sportives, sociales… La proximité est essentielle.
Je remercie chaleureusement les salariés de l'accueil de loisirs, directrices, animatrices, ATSEM, agent maternel, agent d'entretien, techniciens, administratifs qui ensemble font que cet accueil de loisirs rend le service que nous voulons et constitue un mode de garde utile aux familles et passionnant pour les enfants.

Pierre LYAN, maire, et l'équipe municipale 27/08/2019